

Institut de Recherche pour le Développement

**CONTRAT D'OBJECTIFS
2006 - 2009**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE : LES PRIORITÉS 2006 - 2009	5
I.1 - LES PRIORITÉS SCIENTIFIQUES	5
Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement	5
Migrations internationales et développement	6
Maladies émergentes infectieuses	7
Changement climatique et aléas naturels	8
Ressources en eau et accès à l'eau	9
Écosystèmes et ressources naturelles	9
I.2 - LES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES	10
Amplifier l'investissement en Afrique et en Méditerranée	11
Contribuer à la construction de l'Europe de la recherche	11
Développer des dynamiques régionales dans le Sud	12
Promouvoir les partenariats Sud - Sud	12
DEUXIÈME PARTIE : OBJECTIFS ET INDICATEURS	13
II.1 - LA FONCTION D'AGENCE	13
Objectif 1 : Mobilisation de la communauté scientifique nationale	15
Objectif 2 : Mobilisation de la communauté scientifique européenne et internationale	16
Objectif 3 : Développement de la coopération scientifique et appui à la promotion des communautés scientifiques du Sud	17
Objectif 4 : Contribuer significativement à la conception de la politique française de recherche pour le développement	19
II.2 - L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE	19
Objectif 5 : Répondre aux priorités scientifiques	19
Objectif 6 : Améliorer la production scientifique	20
Objectif 7 : Valoriser les résultats de la recherche	21
II.3 - ORGANISATION ET GESTION	22
Objectif 8 : Augmenter les ressources propres	22
Objectif 9 : Adapter le dispositif scientifique	22
Objectif 10 : Moderniser la gestion et l'administration	23

Au début de ce XXI^{ème} siècle dominé par la mondialisation, les interdépendances entre Nord et Sud, qu'elles soient migratoires, sanitaires, environnementales, économiques ou encore culturelles, sont de plus en plus évidentes. Pourtant le développement des pays se fait à un rythme inégal. Les nouvelles richesses ne profitent pas à tous. Les écarts se creusent. Les pays les moins avancés stagnent ou voient leur niveau régresser. Par son intensité et par ses conséquences en terme de sécurité, cette fracture entre le Nord et le Sud conduit à une prise de conscience par les pays développés de l'importance de l'aide à fournir, au titre de la coopération et de la solidarité, pour le développement des pays du Sud.

Dans ce contexte, la Science est de plus en plus souvent interpellée pour participer au développement des pays en difficulté et pour répondre à de multiples questions aussi bien sur les conditions du développement que sur le développement lui-même et pour produire des connaissances sur et pour le développement, utiles pour les acteurs au Sud et au Nord. La Recherche s'appuie, pour ce faire, sur ses quatre missions fondamentales. Tout d'abord production de connaissances le plus souvent issue d'une démarche interdisciplinaire ; ensuite, formation par la recherche et à la recherche, première priorité pour les pays en développement ; troisième mission : l'expertise comme aide à la définition des politiques publiques. Enfin, ouverture sur la société pour répondre à une demande croissante au Sud comme au Nord.

La France bénéficie de l'action d'institutions spécialisées dans la recherche pour le développement, appuyées sur un large réseau d'implantations avec du personnel expatrié sur les trois continents en développement et sans véritable équivalent dans les autres pays occidentaux. Notre pays doit néanmoins amplifier son effort et mobiliser l'ensemble de son potentiel scientifique au sein des universités et des organismes de recherche pour contribuer à cette priorité.

C'est le sens des orientations arrêtées par le Gouvernement, lors de la réunion du 18 mai 2005 du Comité interministériel pour la Coopération internationale et le Développement, reprises pour l'IRD dans la lettre de mission adressée le 27 mai 2005 par les Ministres de la Recherche et de la Coopération au Président du conseil d'administration de l'IRD, et explicitées dans le présent contrat d'objectifs, pour la période 2006-2009.

Dans le cadre renouvelé par la loi de programmation de la recherche et en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre de la LOLF, guidé par les conclusions de l'audit international mené en 2005, l'Institut de Recherche pour le Développement doit mieux adapter son activité scientifique aux besoins du développement. Il doit moderniser ses partenariats avec les institutions scientifiques du Sud pour répondre à leurs besoins de formation et à leur affirmation identitaire croissante. Il doit s'inscrire dans un réseau de partenariats européens et accroître son influence et sa présence dans les grandes organisations internationales qui se consacrent au développement.

Pour contribuer à la nécessaire mobilisation de l'ensemble du potentiel français, européen et du Nord et pour renforcer les partenariats avec les acteurs du Sud, l'IRD, opérateur de

recherche dans les pays en développement, se dotera d'une fonction d'agence d'objectifs, de programmation et de moyens au service de la recherche pour le développement. La mise en place de cette fonction d'agence constitue une étape essentielle pour le renforcement de la recherche pour le développement. Au travers de cette nouvelle fonction, l'IRD exercera un rôle central de conception, animation, mobilisation au service de cette recherche. Il s'appuiera sur son réseau de partenaires et sur son expérience de la recherche au Sud. Il jouera un rôle de fédérateur soit pour organiser la réponse de la collectivité scientifique aux appels d'offre nationaux ou internationaux soit en proposant des projets mobilisant largement la communauté scientifique sur des questions de développement. Il favorisera la concentration des moyens sur les grandes questions prioritaires définies avec l'aide de son Conseil scientifique. Il deviendra une force de conseil, de proposition et d'appui à la programmation nationale en matière de recherche pour le développement.

Ainsi, inséré au centre d'un dispositif cohérent dans lequel il agit, par ses propres moyens combinés avec ceux d'organismes et d'établissements partenaires dans le champ de la recherche, l'IRD doit animer et coordonner l'aide que la recherche apporte aux pays en développement, avec l'objectif à terme que ces pays soient capables, avec leurs propres ressources humaines, de poursuivre seuls, ce processus.

L'État quant à lui, prenant acte de l'ensemble des potentialités de l'IRD ainsi redéfinies et précisées, veillera avec une attention toute particulière à ce que l'Institut dispose pendant toute la durée du contrat des moyens tant humains que budgétaires lui permettant d'accomplir au mieux ses missions.

PREMIÈRE PARTIE LES PRIORITÉS 2006 - 2009

La démarche stratégique obéit à un changement de perspective : raisonner à partir de la politique d'action scientifique de la France vers le Sud et pour le développement, plutôt qu'à partir d'une logique d'établissement producteur de recherche.

Une telle démarche implique la définition de priorités thématiques et géographiques, croisées dans une démarche matricielle cohérente, priorités qui sont décrites dans cette première partie. Ces priorités scientifiques sont définies par rapport à des enjeux majeurs du développement, en relation avec la stratégie française d'aide publique au développement inscrite dans les objectifs du CICID. Les priorités géographiques générales répondent aux grandes orientations de la politique française de coopération et se concrétiseront par une politique de présence guidée simultanément par la pertinence scientifique des programmes de recherche, et par l'importance des enjeux locaux, explicités de façon concertée avec les partenaires.

Ces priorités se traduiront par une concentration du potentiel de recherche de l'organisme et détermineront des choix dynamiques et porteurs pour l'évolution de l'Institut dans les quatre ans à venir ; elles s'articulent avec la réflexion conduite dans le cadre de l'élaboration du schéma stratégique de l'établissement, qui apportera l'éclairage d'une vision à dix ans sur les grandes orientations de politique scientifique, géographique et partenariale de l'Institut.

I.1 - LES PRIORITÉS SCIENTIFIQUES

Les priorités scientifiques de l'IRD seront centrées sur des domaines concernant des défis majeurs pour le développement des régions et pays du Sud, essentiels pour les besoins présents et futurs des populations, et sur lesquels les acteurs des politiques de développement, au Nord comme au Sud, attendent des solutions, des propositions, des perspectives et des analyses critiques.

Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est le premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que s'est fixé la communauté internationale. La pauvreté se présente sous des aspects multidimensionnels. A l'approche classique en termes monétaires et de subsistance (en particulier nutritionnelle), ont succédé de nouvelles approches en termes de développement humain : accès aux services de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, accès aux ressources alimentaires, puis plus récemment en termes de disponibilité en temps. Ces dernières mettent l'accent sur les capacités des agents, les opportunités que leur offre le cadre économique et institutionnel qui prévaut et la participation, mise en œuvre à travers la bonne gouvernance et les politiques de décentralisation.

La question des inégalités, de leur évolution et l'identification des groupes vulnérables restent au cœur de la problématique de la pauvreté. Une dimension fondamentale des inégalités, trop souvent ignorée -notamment en France- , est celle des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette approche est en train de révolutionner les approches traditionnelles.

L'exclusion sociale est un phénomène différent de la pauvreté, mais qui peut y mener ou l'aggraver. Les causes en sont diverses : la maladie (Sida) et les comportements sociaux qui en découlent, la rupture des liens sociaux favorisée par la mobilité, l'urbanisation et les situations d'instabilité politique et sociale (personnes déplacées et réfugiés). Dans ce domaine, la recherche a essentiellement une dimension sociologique et anthropologique. De même, l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire et sanitaire, les moyens d'y remédier techniquement mais socialement et politiquement relèvent de cette priorité.

L'IRD mobilisera les acteurs de la recherche nationaux, européens et internationaux du nord et du sud sur les quatre domaines prioritaires suivants :

- Les aspects multidimensionnels de la pauvreté et les politiques publiques qui leur sont liées ;
- La féminisation de la pauvreté, à travers la systématisation de l'approche "genre" et l'intégration de cette dimension dans les politiques macroéconomiques et budgétaires ;
- La prise en compte dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté des facteurs conduisant à l'exclusion sociale ;
- L'évaluation de l'impact de l'aide publique et privée au développement et du co-développement.

Migrations internationales et développement

Les dynamiques migratoires internationales sont aujourd'hui plus que jamais au cœur des réflexions et des problématiques sur le développement. Pour les pays d'origine, elles génèrent des flux monétaires ou en nature (les transferts des migrants vers leurs pays d'origine) qui dépassent le montant des aides publiques au développement. Orienter ces transferts vers des investissements productifs créateurs d'emplois ou vers l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones de départ est l'une des orientations des nouvelles politiques de co-développement. Les migrations internationales représentent aussi une perte de compétences ; on enregistre en effet une forte hausse des migrations de personnels qualifiés dans la période récente. Dans un monde globalisé où les critères du libre marché se sont généralisés, il apparaît normal que ces compétences se déplacent vers les lieux où elles peuvent être rémunérées à leur juste valeur. Le chômage des diplômés au Sud, l'attraction par le Nord des diplômés originaires du Sud sont les deux faces d'une même réalité dont la résultante dépend des politiques de création d'emplois qualifiés au Sud et des moyens de mobilisation des compétences des diasporas au bénéfice de leurs pays d'origine.

Pour les pays d'accueil, l'intensification des mouvements de population aux principaux points de fracture où les écarts de revenus sont les plus considérables (axe Europe/Pays de la rive Sud de la Méditerranée et au-delà Afrique sub-Saharienne) fait de la question des migrations internationales un enjeu majeur des problématiques de croissance et de développement durable. Les systèmes de protection sociale et les marchés du travail déréglementés sont mis à rude épreuve.

L'intégration des populations migrantes et les reconstructions identitaires sont des préoccupations actuelles qui n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes. Les politiques restrictives de fermeture des frontières qui en résultent devront de plus en plus s'adapter aux nouveaux besoins de main-d'œuvre résultant des dynamiques démographiques qui se traduisent en l'occurrence par un vieillissement de la population. L'IRD mobilisera les acteurs de la recherche nationaux, européens et internationaux du nord et du sud sur les domaines prioritaires suivants :

- Les déterminants des migrations et les conséquences des migrations sur les sociétés et leur environnement, tant au Sud qu'au Nord ;
- Les dynamiques des marchés du travail au Sud et au Nord en liaison avec les systèmes de protection sociale ;
- La constitution de réseaux et de diasporas et les reconstructions identitaires que suscitent les mouvements migratoires.

Maladies émergentes infectieuses

Les maladies transmissibles ne connaissent pas de frontières. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des maladies émergentes infectieuses qui ne sont pas confinées dans leurs zones géographiques d'origine. Les maladies émergentes infectieuses originaires des zones tropicales peuvent être importées et parfois se développer dans les zones tempérées (c'est le cas de la grippe aviaire et du SRAS). À l'inverse, les maladies émergentes infectieuses originaires de zones tempérées semblent moins enclines à se disperser dans les zones tropicales.

D'autres maladies émergentes infectieuses se manifestent à la fois en zones tempérées et tropicales (West Nile, grippe...). Les maladies émergentes infectieuses concernent, de fait, l'ensemble de la planète.

Les parties du globe riches en biodiversité, y compris en termes d'agents pathogènes, se situent en zones tropicales et intertropicales. La thématique des maladies émergentes infectieuses offre l'opportunité de construire un modèle de collaboration internationale. C'est en effet par la constitution d'un réseau transdisciplinaire et multinational qu'une recherche peut être créative et à la hauteur des enjeux. Compte tenu du nombre et de l'importance des maladies zoonotiques impliquées, les maladies émergentes infectieuses présentent aussi la caractéristique de relever de façon indissociable tant de la santé humaine que de la santé animale. Il en résulte qu'à l'interdisciplinarité et à la collaboration internationale s'ajoute l'indispensable nécessité d'un rapprochement des instituts traitant des questions de santé humaine et animale. Ces trois notions sont centrales dans la recherche sur les maladies émergentes infectieuses et plus particulièrement sur la dimension internationale impliquant les pays du Sud.

La question de l'émergence impose donc une approche interdisciplinaire, pluricentrique et comparative. Interdisciplinaire parce que les approches isolées, qu'elles soient épidémiologiques, biologiques, ou de sciences sociales, ne sont pas à même de rendre compte du caractère toujours multifactoriel de l'émergence. Pluricentrique et comparative, dans la mesure où les niveaux de développement et les contextes naturels, sociaux et culturels en présence sont très différents, et où la comparaison des processus d'émergence est un moyen d'éclairer de façon originale ceux qui sont en cours, pour conduire, parfois, vers des solutions communes.

L'IRD mobilisera les acteurs de la recherche nationaux, européens et internationaux du nord et du sud autour de cette recherche qui couvre trois domaines prioritaires relevant conjointement des sciences du vivant et des sciences sociales :

La compréhension des déterminants, paramètres et mécanismes d'introduction, de maintien, de diffusion et d'évolution des agents infectieux à différentes échelles spatiales et temporelles et à différents niveaux d'organisation dans les écosystèmes ;

Les recherches finalisées à développer en amont des phénomènes d'émergence (épidémio-surveillance, détection d'événements rares ou inattendus, biotechnologies appropriées) ;

L'analyse des conséquences écologiques, économiques, sociales et politiques.

Changement climatique et aléas naturels

Dans les pays du Sud où les populations sont particulièrement vulnérables et dépendantes de l'environnement, le changement climatique associé à la pression anthropique sur des territoires fragilisés constitue un problème particulièrement important. En effet, l'augmentation significative des gaz à effet de serre contenus dans l'atmosphère, les simulations d'évolution climatique prévoient une intensification des événements extrêmes de grande ampleur comme les périodes de canicules, les cyclones, les précipitations intenses, la fonte des glaciers ou l'élévation du niveau de la mer. Des mesures d'adaptation pertinentes doivent être intégrées dans les processus de développement, mesures qui exigent la prise de décisions stratégiques tant au niveau des gouvernements que celui des collectivités et des acteurs socio-économiques. Le rôle de la science et de la technologie est ainsi placé au premier plan dans la maîtrise des risques et la diminution de la vulnérabilité.

Les aléas physiques naturels (séismes, tsunamis, activités volcaniques...) et leur récurrence, en partie aléatoire, constituent un domaine d'intervention où connaissance et urgence doivent pouvoir se décliner en faveur d'une réduction des impacts. Afin de réduire les impacts humains et économiques des aléas naturels, l'effort des scientifiques sera majeur pour permettre des applications pratiques du savoir et des connaissances, notamment dans le montage de réseaux d'observation et d'alerte. Celui-ci sera favorisé par un effort ciblé de formation et d'usage avec les pays en développement.

Dans ce domaine, la coopération en matière de recherche devra privilégier les approches régionales intégrées, comme par exemple celles développées avec l'ACMAD (Centre africain pour le développement des applications météorologiques) et le centre AGRYMET dans le cadre AMMA (étude de la mousson africaine).

Les aléas et risques induits par l'exploitation des ressources naturelles (en particulier minières) restent une préoccupation essentielle de notre société. Il s'agit d'un champ d'action privilégié permettant une synergie d'applications inter-organismes tant en Afrique qu'en Amérique du Sud et dans le sous-continent indien. Le montage de réseaux de savoirs sera aussi privilégié pour renforcer la vigilance et la réduction des vulnérabilités à l'échelle internationale dans un domaine touchant directement aux politiques environnementales.

L'IRD mobilisera les acteurs de la recherche nationaux, européens et internationaux du nord et du sud sur les domaines prioritaires suivants :

mesures d'adaptation, maîtrise des risques et diminution de la vulnérabilité ;
aléas physiques naturels ;
aléas et risques.

Ressources en eau et accès à l'eau

Le défaut d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. L'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est de la réduire de moitié d'ici 2015. La gestion durable des ressources et l'accès à l'eau de qualité des populations pauvres constituent donc des défis globaux majeurs. Dans ce défi, la coopération, la synergie d'action aux niveaux national, européen et mondial représentent une réalité déjà partagée mais qu'il s'agira de conforter.

D'une part, le cycle de l'eau et les cycles associés et d'autre part l'approche par une gestion intégrée de la ressource en eau constituent des domaines privilégiés d'intervention de la recherche. La maîtrise de l'eau en tant que ressource exige une connaissance des mécanismes couplant les flux d'énergie aux cycles de l'eau et aux bilans de matières transportées. Dans ce cadre, les activités de recherche sont conduites à plusieurs échelles et en fonction des forçages climatiques et anthropiques. Elles consistent à observer, caractériser et modéliser les milieux, la ressource et les demandes en eau pour une gestion rationnelle et durable. La France et l'Afrique ont un rôle pionnier à jouer dans le cadre du partenariat lancé par l'initiative Sciences et Technologies de l'eau du NEPAD pour laquelle l'IRD est chef de file. Traitement et assainissement constituent un champ privilégié de recherche et d'adaptation de technologies, contraint par les conditions locales ; il s'agit également d'un domaine propice aux partenariats publics et privés.

Ces recherches devront être assorties d'actions visant à inciter les gouvernements à définir des politiques nationales de l'eau et à impliquer les acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs publics et privés, ONG, société civile). La mesure des progrès réalisés via des mécanismes d'observation incluant leur suivi aux niveaux national, régional et mondial est essentielle et ce, en particulier au moment où il devient urgent de mettre en place un mécanisme d'observation régional africain sur l'eau et l'assainissement. Les organismes de recherche doivent agir en synergie pour stimuler la coopération régionale en Afrique dans ce domaine. Des moyens d'actions semblables seront recherchés en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

Le rôle actif de la France dans le groupe " eau et assainissement " doit servir de base à un effort de recherche au sein du programme coordonné par la Banque Mondiale. Dans ce cadre, l'IRD mobilisera les acteurs de la recherche nationaux, européens et internationaux du nord et du sud sur les domaines prioritaires suivants :

- L'assainissement, complément à l'effort sur l'accès à l'eau potable ;
- L'accès aux services des populations défavorisées, en milieu rural, semi-urbain et urbain ;
- La gestion des ressources en eau, notamment l'épuration et les économies d'eau, pouvant passer par une réutilisation après assainissement des eaux usées.

Écosystèmes et ressources naturelles

La nécessité de concilier les objectifs de croissance des pays en développement avec les objectifs du développement durable passe par un souci de promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

Les concertations internationales tournées vers l'aide au pays en développement reconnaissent que les écosystèmes constituent des échelles appropriées pour l'analyse des conditions d'intégrations des connaissances et la gestion des ressources naturelles afin d'optimiser les conditions pour un développement durable.

La prise de conscience des enjeux environnementaux et de sécurité alimentaire, l'élaboration et la mise en place de politiques pertinentes dépendent du renforcement de l'expertise scientifique et technique des partenaires et de leur participation à la négociation des normes multilatérales. Les réseaux de l'IRD et du CIRAD, la participation concertée des institutions et universités françaises, et l'appui institutionnel du réseau d'assistance technique, concourent à la formation et à la création des capacités nationales indispensables aux processus de concertations internationales. Les secteurs et les champs d'intervention sont multiples : biodiversité, océans, sols, gestion durable des territoires, etc., avec des études de terrain qui doivent permettre d'obtenir un équilibre entre la conservation et l'exploitation des ressources naturelles.

L'IRD mobilisera les acteurs nationaux, européens et internationaux de la recherche du Nord et du Sud sur les domaines prioritaires suivants :

L'étude des forêts tropicales : elle exige une coordination intégrant les apports des sciences naturelles et des sciences pour l'ingénieur (modélisation, spatialisation, bioinformatique) et mettant l'accent sur la préservation des écosystèmes et la valorisation de la biodiversité au bénéfice des communautés locales, garantes de la protection de cette ressource ;

La lutte contre la désertification : via une intégration à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (utilisation durable des ressources, renouvellement des écosystèmes dévastés), le soutien à ROSELT (Réseau d'Observation à Long Terme) et au Comité Inter états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en coordination avec la lutte contre la pauvreté ;

La gestion des ressources marines : développement de modèles de cogestion des pêcheries, associant de manière cohérente des actions de recherche, d'investissement, de régulation de l'accès aux ressources, de surveillance et de formation. Le développement de nouveaux outils d'évaluation sera privilégié afin de permettre une présentation du fonctionnement et de la productivité des écosystèmes ;

Les Biotechnologies : la globalisation des économies et l'urgence alimentaire induite par une démographie en forte croissance dans la plupart des PED favorise l'adoption d'organismes génétiquement modifiés. Il est donc urgent de pouvoir en évaluer préalablement les risques et les conséquences à court, moyen et long termes sur les économies, l'alimentation, la santé et les systèmes écologiques dans les pays du sud ;

Les énergies renouvelables (filières : solaire, hydraulique, éolienne, géothermie, énergie thermique des mers, énergie des vagues et biomasse) : mise en place de solutions adaptées en fonction de critères d'accessibilité et de pérennisation de la ressource, d'accessibilité de la population à l'énergie, de la satisfaction des utilisateurs et des impacts économiques et environnementaux.

I.2 - LES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Tout en maintenant et en amplifiant la mise en œuvre des principes qui ont fondé son évolution au cours des dernières années, l'IRD s'attachera à rendre sa politique géographique plus dynamique et plus productive en mettant en avant quatre priorités.

L'IRD rationalisera son dispositif géographique en fonction d'une matrice articulant priorités géographiques et priorités scientifiques afin de mobiliser prioritairement ses activités sur ces dernières. L'activité scientifique de l'IRD dans les pays du Sud répondra aux demandes de ses partenaires du Sud et s'insérera dans une politique scientifique assise sur son dispositif de présence (expatriation, missions, accueil) et sur les forces extérieures qu'il pourra s'adjoindre et mobiliser en complément. Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, l'Institut amplifiera le rapprochement de ses équipes avec celles des universités, des autres organismes et des centres du ministère des Affaires étrangères pour les ouvrir à un partenariat actif avec les équipes du Sud. La mise en œuvre de la fonction d'Agence constituera un puissant levier de ces rapprochements.

L'évolution de la stratégie géopolitique de l'Institut reposera sur les priorités géographiques suivantes : Afrique et Méditerranée, Europe de la recherche, dynamiques régionales, partenariat Sud-Sud.

Amplifier l'investissement en Afrique et en Méditerranée

Le continent africain restera prioritaire pour l'Institut ; l'IRD y fera évoluer son dispositif selon trois directions :

- Rééquilibrage au bénéfice des pays anglophones et lusophones ;
- Régionalisation des programmes dépassant les limites linguistiques, en liaison avec les perspectives du NEPAD ;
- Ouverture, nationale et internationale, des Centres de l'Institut, en commençant par celui de Dakar.

Les activités conduites dans les pays de la Méditerranée méridionale seront renforcées et s'inscriront dans une dimension régionale en regard des relations avec l'Afrique sub-Saharienne et le Moyen-Orient. Parallèlement, et dans la continuité du développement récent et rapide de ses activités au Maroc, l'IRD renforcera son partenariat avec l'Algérie d'une part et saisira d'autre part les opportunités de renforcement de sa présence dans la partie orientale de la Méditerranée. L'Institut développera des actions participant concrètement à la construction d'un axe Europe-Méditerranée-Afrique de la recherche.

Contribuer à la construction de l'Europe de la recherche

L'État a exprimé sa volonté d'accroître la participation nationale à la construction d'un Espace européen de la recherche (EER) susceptible de bénéficier d'une reconnaissance et d'une légitimité scientifiques sur la scène internationale de la recherche. L'IRD participera à cet effort dans le cadre de ses activités et de son mandat.

L'IRD s'engagera dans un mouvement d'élargissement de sa fonction d'agence au niveau européen pour jouer un rôle mobilisateur en faveur de la recherche pour le développement par et dans des programmes de recherche. L'Institut intensifiera donc sa participation dans les programmes de recherche européens ainsi que ses partenariats avec les institutions des autres pays européens impliqués ou sensibilisés aux questionnements de la recherche pour le développement. L'IRD adaptera son organisation et son fonctionnement internes pour exploiter au mieux la diversité de la gamme des outils européens de financement de la recherche.

L'IRD contribuera aussi à la construction de l'Europe de la Recherche en s'appuyant sur les bases stables et durables de la recherche française en milieu tropical que constituent les

cinq centres et représentations de l'IRD dans l'Outre Mer tropical français (Guyane, Martinique, Nouvelle Calédonie, Polynésie française et La Réunion). La place de celui-ci dans le dispositif et les programmes nationaux et européens sera renforcée ; les possibilités qu'offrent les régions et communautés de l'outre-mer (ROM-COM) enrichiront l'étude interdisciplinaire de grands enjeux scientifiques liés notamment au climat, à la préservation des littoraux, à celle de la forêt, à la mer, aux cultures et aux sociétés... L'IRD s'appuiera notamment sur le Comité B2C3I (associant le BRGM, le Cemagref, le Cirad, l'Ifremer, l'Inra et l'IRD), pour faire des Régions Ultra-Périphériques (RUP) et de l'Outre Mer tropical français un instrument privilégié pour le positionnement de la science française au niveau international et au sein de l'Europe.

Développer des dynamiques régionales dans le Sud

L'action de l'IRD s'inscrira dans des dynamiques régionales, interrégionales et transcontinentales en synergie avec les organismes partenaires français et européens aux fins d'apporter la meilleure réponse possible aux attentes du Sud. Dans ce sens, l'Institut augmentera au travers de sa fonction d'agence sa participation aux programmes internationaux susceptibles de stimuler des dynamiques régionales dans le sud.

La programmation scientifique de l'Institut s'appuiera en particulier sur des programmes conçus et mis en œuvre sur une base régionale, dans les différents continents d'intervention, en particulier en Afrique, mais aussi en Amérique Latine. L'Institut appliquera la même démarche pour les programmes de recherche concernant l'Outre Mer tropical français en contribuant au développement des relations multilatérales avec les pays et régions voisins (RUP) des régions et communautés d'outre-mer. L'Institut poursuivra sa participation aux grands programmes régionaux couvrant notamment les recherches sur la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles.

Promouvoir les partenariats Sud - Sud

Sur les trois continents, Amérique latine, Afrique et Asie du Sud-Est, l'IRD s'appuiera sur son implantation dans des pays émergents pour favoriser autant que possible des partenariats Sud-Sud. Il s'agira notamment des partenariats développés à partir des capacités scientifiques du Brésil, de l'Afrique du Sud et en Thaïlande. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de ces actions au sein de programmes conduits par les organismes internationaux.

Le renforcement de la présence de l'Institut développera des actions Sud-Sud avec ses partenaires régionaux en s'appuyant sur sa présence dans les régions et communautés d'outre-mer, notamment dans la Caraïbe et dans l'Océan Indien.

DEUXIÈME PARTIE OBJECTIFS ET INDICATEURS

II.1 - LA FONCTION D'AGENCE

Conformément à la volonté exprimée par le gouvernement, l'Institut élargira son mandat à une fonction d'agence d'objectifs, de programmes et de moyens pour contribuer à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de l'action de la France en faveur du développement en s'appuyant sur la recherche scientifique. La mise en place de cette fonction d'agence impliquera de conduire les évolutions suivantes :

L'IRD mobilisera de façon combinée son potentiel et celui des autres acteurs de la recherche française pour développer des recherches scientifiques répondant à des enjeux essentiels de développement concernant les régions et pays du Sud ; pour mener à bien cette action de mobilisation et de fédération du dispositif scientifique français, l'IRD s'appuiera sur sa fonction d'opérateur de recherche implanté dans près de 40 pays dans le monde ;

L'IRD remplira pour l'État un rôle de force de réflexion, de proposition, de conseil et de programmation en matière de recherche pour le développement et de coopération scientifique au Sud. Il animera pour ce faire des réflexions au sein de la communauté scientifique française et avec ses principaux partenaires, ce qui permettra de mieux cerner les enjeux à prendre en compte en vue d'une meilleure vision des possibilités de mobilisation, voire de programmation, sur ces enjeux ;

L'IRD renforcera la démarche de recherche en coopération qui fonde son métier, en développant des partenariats plus structurés afin d'appuyer la promotion et la consolidation des communautés scientifiques du Sud.

La fonction d'agence s'appuiera sur plusieurs mécanismes fondamentaux d'animation et de mobilisation de la communauté scientifique sur toutes questions de science liée au développement :

Une fonction de portage et d'exécution de programmes via une mobilisation de partenaires et la fédération de compétences internes et externes pour notamment répondre de façon coordonnée à des appels à projets nationaux, européens ou internationaux ;

Une fonction de support de programme national pour le compte de la collectivité scientifique comme c'est déjà le cas avec certains Fonds de Solidarité Prioritaires du MAE.

Une fonction de construction et de mise en oeuvre de programmes mobilisateurs au niveau national en mutualisant les moyens entre partenaires et en mettant en concurrence des équipes de recherche. Cette forme de financements mutualisés pourra aussi s'adosser à un appel à projets extérieur, européen en particulier ou encore s'inscrire dans un partenariat avec un autre pays européen ;

Cette fonction d'agence n'est pas étrangère à l'IRD qui l'assure déjà sur des programmes de recherche conduits dans le cadre de consortiums, sur des programmes de FSP, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de ses expertises collégiales. Toutefois, la nouvelle dynamique mise en place impliquera un changement d'échelle, un élargissement de la gamme des modalités d'action, une plus grande sollicitation du dispositif administratif et scientifique, et le développement de nouvelles démarches. Elle nécessitera également un accroissement des ressources humaines résultant de la constitution de groupes opérationnels de projets, à partir de chercheurs accueillis par l'IRD et relevant d'autres institutions, suivant un équilibre à déterminer entre mises à disposition et accueils sur postes budgétaires IRD.

Cette fonction implique une adaptation de l'organisation et du fonctionnement des structures administratives et de gestion de l'Institut dans plusieurs domaines : l'évaluation, les finances, la gestion des personnels, l'action régionale, la direction scientifique, les relations internationales et les affaires juridiques. La mise en place du schéma directeur des systèmes d'information, du nouveau système informatique de gestion intégrée, du cadre budgétaire et comptable et la poursuite de la modernisation de la gestion de l'établissement permettront les évolutions et la modernisation nécessaires. L'accompagnement des unités pour répondre aux appels d'offre et au montage de programmes complexes, sera particulièrement renforcé.

La fonction d'agence pourra aussi s'exercer sur un large éventail de domaines d'activités scientifiques telles que :

Des projets européens relevant d'une initiative du ministère des affaires étrangères, du ministère de la coopération ou du ministère chargé de la recherche), l'Institut jouant le rôle de fédérateur des compétences françaises et éventuellement de compétences issues d'autres pays européens ;

Le portage d'appels à projets par l'IRD dans le domaine de l'appui à la mise en place de systèmes informatiques, compte tenu de l'expérience de l'Institut en la matière : évaluation du dispositif et des besoins, définition d'une stratégie informatique, mise en place de projets dans le secteur de la recherche scientifique ;

L'appui technique et financier pour la réalisation de programmes de diffusion de la culture scientifique dans des pays du Sud, l'Institut gérant l'appel à projet parallèlement à une action d'accompagnement pour créer les conditions favorables (exemple du FSP " Promotion de la culture scientifique et technique") ;

Le rapprochement entre la science et la société : au nord comme au sud, les sociétés expriment des attentes vis-à-vis de la science et des scientifiques. Des initiatives visant à mieux diffuser les résultats de la recherche auprès de la société civile seront encouragées. L'accent sera mis sur des actions et des débats en ce sens, en particulier vers les jeunes.

Dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2009, l'engagement et l'évolution de l'IRD vers cette fonction d'agence reposeront sur les quatre objectifs suivants :

Objectif 1 : Mobilisation de la communauté scientifique nationale

L'évolution de l'IRD vers la fonction d'agence définie précédemment s'exprimera en particulier par la capacité de l'Institut à mobiliser la communauté scientifique nationale sur des programmes de recherche pour le développement. Ces programmes mettront en

œuvre des partenariats sous forme de consortiums pour répondre aux appels d'offre nationaux, européens ou internationaux.

Cet objectif conduira en particulier :

A développer les partenariats scientifiques avec les universités et les autres organismes : construire une offre nationale de recherche pour le développement entre établissements dans les domaines de la recherche, la formation et la valorisation pour le Sud dans une logique de complémentarité qui permettra de nous adjoindre des compétences nouvelles.

L'Institut développera ainsi, conformément aux conclusions du CICID, une politique d'alliance volontariste avec l'ensemble de la communauté scientifique française et particulièrement avec les universités, le CNRS et l'INSERM, ainsi qu'avec les autres acteurs de la recherche présents au sud, et en particulier avec le CIRAD dans le cadre du plan d'action IRD-CIRAD. Cette dynamique de renforcement des partenariats s'appuiera sur un certain nombre d'outils dont les unités mixtes de recherche, les observatoires de recherche, l'accueil de chercheurs.

A conduire une politique volontariste d'action régionale et de sites en France qui accompagnera l'évolution de l'organisation du dispositif national de recherche et qui permettra à l'Institut d'être plus visible et plus réactif sur des initiatives locales en participant aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), aux réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), aux pôles de compétitivité et aux structures d'innovation (incubateurs régionaux). Dans ce cadre, l'IRD contribuera à renforcer la dynamique scientifique dans les régions et communautés de l'Outre-mer tropical français, en partenariat avec les universités locales et dans le cadre de projets scientifiques structurants. Il accompagnera aussi les politiques régionales de coopération internationales décentralisées.

Les indicateurs correspondants à cet objectif sont donnés en annexe.

Objectif 2 : Mobilisation de la communauté scientifique européenne et internationale

L'objectif est de mieux intégrer les activités de l'Institut dans l'activité des organisations scientifiques internationales, préalable indispensable à la mobilisation pour la recherche pour le développement. La dimension européenne et internationale des programmes est incitative au niveau national et contribue au renforcement de la position de la France en matière de recherche scientifique et d'appui au développement.

A l'échelle européenne, l'IRD contribuera à la construction de l'Espace Européen de la Recherche et agira dans le sens d'une mobilisation pour la recherche pour le développement :

En développant une politique d'alliance et d'ouverture scientifique avec les institutions de recherche impliquées dans la recherche pour le développement en Europe (Wageningen University, Deutsche Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Consejo superior de investigaciones científicas (CSIC), London School of Hygiene and Tropical Medicine, Instituto de Investigaçao Cientifica Tropical); avec les organismes de recherche européens dans le cadre de programmes et d'actions communautaires et *via* le montage d'un réseau européen de partenaires ;

En contribuant davantage à la définition et à la mise en œuvre d'appels d'offre et de projets européens pour sensibiliser les institutions européennes et les institutions de recherche scientifique des autres pays européens aux recherches coopératives avec des pays du Sud ;

En développant des possibilités d'accueil temporaire de chercheurs et étudiants européens ;

En contribuant à la mobilisation accrue des institutions membres de la Fondation européenne de la science (ESF) pour développer des partenariats scientifiques avec des équipes des pays en développement ou émergents.

L'IRD mobilisera pour la recherche pour le développement sur la scène internationale de la recherche :

En renforçant sa présence dans les organisations multilatérales et plus généralement au sein des communautés scientifiques internationales ;

En développant son partenariat avec les grandes agences et institutions nationales (Agence Française de Développement) ou internationales (Organisation Météorologique Mondiale, Organisation Mondiale de la Santé, FAO, OCCDE, GCRAI, etc.), avec les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, banques régionales de développement, agences et fonds divers des Nations Unies, etc.) et avec les organisations de la société civile (ONG, Fondations, etc.) intervenant dans les domaines voisins de ses propres activités ;

En intensifiant ses liens conventionnels avec les collectivités territoriales de l'Outre-mer tropical français pour que les centres de l'IRD deviennent des structures d'appui et/ou des outils au service de leur politique régionale de relations internationales et multilatérales.

La réalisation de cet objectif sera appréciée par des indicateurs analogues à ceux associés à la mobilisation du dispositif et de la communauté scientifiques françaises. Ces indicateurs sont donnés en annexe.

Objectif 3 : Développement de la coopération scientifique et de l'appui à la promotion des communautés scientifiques du Sud
--

L'IRD amplifiera sa politique d'appui à la structuration et au renforcement des capacités scientifiques de ses partenaires du Sud selon une démarche de concertation et de co-responsabilité renforcées au travers de politiques régionales favorisant les dynamiques Sud-Sud articulées sur des politiques-pays, en cohérence avec les documents-cadres de partenariat (DCP) élaborés sous le pilotage du ministère chargé de la coopération. Cette politique de coopération reposera sur la mobilisation des scientifiques nationaux des pays tiers, sur l'internationalisation des centres IRD, sur une présence importante dans le Sud via l'expatriation et les missions autour de programmes associant des activités de recherche, de formation, de soutien aux équipes, d'expertise et de valorisation, d'information scientifique et technique et d'appui aux formations doctorales.

L'Institut mettra en œuvre sa fonction d'agence pour mobiliser des moyens complémentaires à ceux de l'Institut, au travers de ses partenariats avec les universités et les organismes français. Il adaptera le réseau de ses centres et représentations à l'étranger à sa nouvelle fonction d'agence pour coordonner et animer l'offre française de recherche en direction des pays du Sud, assumer une fonction d'intermédiation et une fonction de veille scientifique. Pour cela il ouvrira le réseau de ses implantations aux autres acteurs de la recherche française et européenne.

L'Institut continuera de maintenir ses représentations dans les pays où il dispose de forces scientifiques significatives pour entretenir les liens existants avec les partenaires institutionnels (politiques, administratifs et scientifiques). Certaines représentations pourront bénéficier d'attributions régionales pour appuyer la mise en œuvre de la dimension régionale ou inter-régionale des programmes de l'Institut.

Pour la période du contrat, les évolutions recherchées viseront principalement à :

Intégrer davantage les actions de formation aux programmes de recherche, dans un souci d'autonomisation et de pérennisation des équipes des partenaires du Sud mais aussi de reconnaissance dans la communauté scientifique internationale ;

Amplifier la participation à la formation des partenaires du Sud via des bourses de recherche, destinées aux étudiants en thèse et à des chercheurs en formation continue, à l'insertion de jeunes docteurs et aux échanges entre chercheurs pour encourager la mobilité dans le cadre de partenariats avec les unités de l'IRD ;

Faire progresser le nombre d'équipes soutenues, poursuivre le programme des Jeunes Équipes Associées (JEAI) et le renforcement de l'implication de l'Institut dans les programmes CORUS et Aire développement ;

Élargir le dispositif de soutien (bourses, jeunes équipes) aux équipes d'enseignants chercheurs partenaires et aux ressortissants de l'outre-mer tropical français, au sein de partenariats avec les collectivités territoriales ;

Appuyer la formation de jeunes chercheurs prêts à créer de nouvelles " entreprises innovantes " valorisant les résultats de la recherche, via notamment un rapprochement avec les écoles doctorales, françaises et européennes et les écoles du management ;

Mobiliser des chercheurs et équipes autour de projets de coopération scientifique développés dans le cadre du rôle d'agence de l'Institut avec notamment la constitution de plates-formes scientifiques et de laboratoires mixtes ;

Mettre en œuvre, avec l'aide des ministères de tutelle de l'Institut, des mécanismes complémentaires permettant l'expatriation des doctorants boursiers nationaux et européens au sein de ses équipes.

Les indicateurs correspondants à cet objectif sont donnés en annexe.

Objectif 4 : Contribuer significativement à la conception de la politique française de recherche pour le développement

L'IRD jouera un rôle essentiel de force de proposition, de conseil et d'expertise pour le gouvernement en matière de recherche pour le développement. Il impulsera et animera des réflexions, assurera une activité de veille et d'information et contribuera à l'élaboration stratégique et programmatique dans ce domaine. Il développera une capacité de conception et de prospective. Il développera des analyses croisant enjeux scientifiques et géographiques, en relation avec les ministères chargés de la recherche et de la coopération.

L'IRD organisera une capacité de suivi de l'agenda national et international des grandes manifestations et actions concernant les grands enjeux du développement dans le monde. Il développera sa participation aux instances nationales et internationales concernées, notamment en termes d'experts internationaux. Il participera au renforcement de la présence et de la voix de la France dans les organisations, instances et conférences

internationales concernant le développement et la recherche pour le développement. Cette action portera tout particulièrement sur les domaines scientifiques prioritaires de l'Institut.

L'IRD mettra en place un dispositif de prospective scientifique dans le cadre du schéma stratégique sous la coordination du Directeur général qui sera soumis à la validation du Conseil d'administration.

II.2 - L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'IRD renforcera l'efficacité et la qualité de ses activités scientifiques en tant qu'opérateur de recherche afin d'enrichir son expertise propre et de conforter la place de l'Institut dans la concurrence scientifique internationale. Il s'agira notamment d'améliorer la cohérence de sa politique scientifique, l'organisation et les modalités de son action autour des activités répondant aux priorités scientifiques décrites dans le chapitre I.1. Ces activités devront répondre aux meilleures exigences de qualité et d'interdisciplinarité. La correspondance entre les priorités scientifiques et les activités de l'Institut couvertes par les six programmes généraux de recherche du NCBC est présentée en annexe.

L'Institut renforcera à cet effet la gamme de ses activités ; il conjuguera activités de recherche et activités de formation scientifique, de valorisation, d'expertise, d'appui aux communautés du Sud et d'information scientifique et technique, en développant notamment l'expertise locale et la formation par la recherche de chercheurs mais aussi de techniciens. Dans le cadre de son contrat d'objectifs 2006-2009, l'efficacité et la qualité de l'activité scientifique de l'Institut seront appréciées au travers des objectifs suivants :

Objectif 5 : Répondre aux priorités scientifiques

La mise en œuvre des priorités scientifiques présentées dans la partie I impliquera une concentration de moyens et un resserrement du dispositif scientifique sur les programmes correspondants. Cela se traduira en particulier au niveau de la mobilisation du potentiel propre de l'Institut.

L'indicateur correspondant à cet objectif est donné en annexe.

Objectif 6 : Améliorer la production scientifique

L'objectif de l'IRD est d'accroître une production scientifique (publications, thèses, expertises...) de qualité, tant au regard de l'état de l'art dans les disciplines que sur les aspects de méthodologie et d'intérêt pour le développement. Dans le cadre du contrat, ces atouts seront davantage développés au moyen des actions suivantes :

Répondre dans les travaux de recherche à " l'état de l'art " actuel des disciplines en intégrant les avancées scientifiques et méthodologiques pertinentes les plus récentes et via la mise en œuvre interdisciplinaire du potentiel de l'Institut. Ce principe guidera aussi les activités d'expertise, de formation, de valorisation ;

Accroître la production scientifique réalisée en coopération avec le sud autour de programmes communs, d'équipements locaux structurants (plates-formes technologiques, observatoires...) et de laboratoires ou d'équipes mixtes ;

Participer au développement de plates-formes technologiques, de bases de données et d'observatoires pour accroître la qualité et la capacité de stockage et

de traitement des données, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales et des sciences de l'environnement ;

Renforcer les compétences de l'Institut en géomatique, en systèmes d'information géographique et en modélisation, notamment dans les domaines de l'océanographie et de la bio-informatique ;

Poursuivre le développement et la mise en œuvre de méthodologies innovantes de spatialisation des connaissances sur l'environnement tropical, par télédétection et approche intégrée des milieux et sociétés, de l'acquisition des données jusqu'au processus décisionnel;

Renforcer la qualité par l'évaluation des unités de recherche et de service en conformité avec la mise en place de l'Agence nationale d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'un des objectifs de ce contrat sera de veiller à ce que la qualité de la production de l'IRD soit certifiée selon les critères d'excellence scientifique et les standards internationaux. La politique de qualité scientifique sera poursuivie et renforcée tant en termes de travaux de recherche que d'activités scientifiques : formation, soutien aux équipes du Sud, expertise et valorisation, information scientifique. L'évaluation constituera un outil central de pilotage scientifique, en particulier en regard des moyens mis à disposition pour les unités. Dans le domaine de l'évaluation des chercheurs, une attention particulière sera accordée pour que les activités impliquées par la mission de l'Institut s'inscrivent dans cette exigence de qualité scientifique.

Les indicateurs correspondants à cet objectif sont donnés en annexe.

Objectif 7 : Valoriser les résultats de la recherche

Dans le domaine du partenariat industriel et de la valorisation économique (brevets, licences), l'IRD amplifiera les efforts faits ces dernières années afin de mieux valoriser les résultats et les compétences de l'Institut et d'accroître leur utilisation par les communautés du Sud.

Pour cela, les efforts porteront en particulier sur les actions suivantes :

Mettre en place une veille technologique, transversale et institutionnelle avec deux objectifs prioritaires : 1/ l'amélioration de la qualité et de l'attractivité des brevets en développant les études de consolidation, les essais techniques et les extensions ; 2/ l'augmentation du nombre de licences concédées en s'appuyant sur une recherche plus active des partenariats institutionnels en liaison avec les universités, les collectivités et les autres EPST ;

Encourager l'essaimage et la création d'entreprises vers et dans le Sud, en utilisant des méthodes adaptées aux contextes locaux ;

Augmenter le nombre des expertises collégiales en diversifiant l'offre et en axant davantage les efforts sur l'étranger pour en stimuler les demandes. Une attention accrue sera accordée au prolongement des expertises par des recommandations pratiques et des éléments de proposition facilitant les " actions consécutives " (élaboration de cadre stratégique et de plans d'actions, propositions opérationnelles, consultations) ;

Encourager la consultance institutionnelle qui permet d'optimiser l'utilisation des résultats du travail des chercheurs à l'étranger et dans l'outre-mer tropical français ;

Développer une base de données des experts et un catalogue des compétences au sein de l'IRD ;
Organiser et animer des formations en partenariat avec les universités pour valoriser l'expertise des chercheurs de l'Institut sur les problématiques du Sud.

Les indicateurs correspondants à cet objectif sont donnés en annexe.

II.3 - ORGANISATION ET GESTION

Objectif 8 : Augmenter les ressources propres

L'augmentation des ressources propres, qui représentent aujourd'hui 9,4 % de la totalité des recettes encaissées, sera portée à 16 % environ au terme du contrat. Le développement de la fonction d'agence de moyens et la capacité de l'Institut de fédérer des programmes structurants de recherche seront le moteur de la croissance de ces ressources externes. Cette dernière nécessite notamment de développer une plus grande capacité de réponse aux appels d'offres, une gestion adaptée et un suivi financier des brevets et licences de l'IRD ainsi qu'une recherche active de partenaires industriels pour leur exploitation.

L'indicateur correspondant à cet objectif est donné en annexe.

Objectif 9 : Adapter le dispositif scientifique

La mise en œuvre des priorités, des objectifs et de l'évolution vers la fonction d'agence reposera sur le métier de l'IRD, à savoir la recherche pour le développement en coopération. Ce métier sera renforcé et enrichi au travers de son potentiel, ses activités, son dispositif, son organisation, son réseau international.

Il s'appuiera sur :

- Un dispositif en **unités pluri-localisées**, implantées à la fois en France et au Sud, qui facilite le tissage de liens étroits entre le système de recherche français et les partenaires des pays d'accueil ;
- Des **programmes en consortium et des projets mobilisateurs** qui constituent des outils essentiels à la mise en œuvre de la fonction d'agence.

L'IRD renforcera la capacité de son dispositif scientifique à se mobiliser sur les grands enjeux du développement du Sud, à s'investir dans les différentes missions portées par l'établissement, à répondre aux appels d'offre nationaux, européens et internationaux et à accroître la lisibilité et la réactivité des activités de recherche. Cela impliquera de conduire les évolutions suivantes :

Poursuivre la dynamique engagée de resserrement du dispositif scientifique, en réduisant le nombre d'unités propres tout en accordant une attention particulière aux unités mixtes de recherche avec des universités ou des organismes de recherche français. Cela se traduira par un relèvement de l'effectif moyen des unités pour agréger des potentiels scientifiques internes et partenariaux plus importants sur des thématiques relatives au développement, accroître la réactivité et la capacité de réponse aux appels d'offre en améliorant les conditions de

gestion des unités et mieux conjuguer les activités de recherche, de formation et de valorisation ;
Inscrire la pluri-localisation des unités dans une logique de cohérence d'ensemble de la politique scientifique, géographique et partenariale ;
Accorder la priorité aux projets mettant en œuvre une pluridisciplinarité scientifique ;
Piloter le dispositif des unités via la mise en œuvre de " cahiers de charges " orientant l'attribution des ressources et via des mécanismes budgétaires internes incitatifs (crédits de soutien, équipements, affectation de personnels) ;
Renforcer l'encadrement doctoral, augmenter le nombre de doctorants accueillis et le nombre de thèses dirigées ou co-dirigées ; ces actions doivent être assorties d'une forte incitation des chercheurs à soutenir l'habilitation à diriger des recherches ;
Développer une politique sélective et renforcée de partenariat en matière de formation à et par la recherche par une participation accrue aux écoles doctorales et au système LMD, à partir de la seconde année des masters tant "recherche" que "professionnels".

L'indicateur correspondant à cet objectif est donné en annexe.

Objectif 10 : Moderniser la gestion et l'administration

L'Institut s'engagera dans une politique cohérente et ambitieuse de mise en adéquation de ses moyens au regard de ses missions et de ses objectifs, compte tenu notamment de son évolution vers une fonction d'agence, autour des principaux chantiers suivants :

⇒ La modernisation de son administration et de sa gestion en l'adaptant à sa fonction mobilisatrice. Les activités des différents services seront organisées dans le cadre de projets de service suivis par des indicateurs de qualité, qui seront mis en place dans le courant du premier semestre 2006. Cette démarche accompagnera le développement d'un management organisationnel et d'une certification qualité pour les activités scientifiques. L'Institut sera ainsi en mesure de développer des outils de gestion et de pilotage administratif et scientifique pour une meilleure efficacité de l'administration et un fonctionnement interne plus responsabilisé.

⇒ Une politique dynamique des ressources humaines centrée sur l'amélioration des compétences et des perspectives professionnelles des agents, appuyée sur des outils de gestion modernisés et des actions fortes : développement d'un programme de gestion des emplois et des compétences, relèvement du ratio IT/chercheurs dans les unités, politique d'accueil de post-doctorants, de chercheurs en CDD et de chercheurs d'autres institutions de recherche (autres organismes, universités).

⇒ L'organisation et le renforcement de structures internes :

- d'appui aux réponses aux appels d'offre nationaux et internationaux de recherche, d'appui à la constitution et à la gestion de consortiums, de suivi de la gestion de programmes mobilisateurs ;
- de portage d'appels d'offre dans le domaine de la recherche pour le développement pour des activités de recherche, d'appui à la formation, de bourses individuelles et d'équipes, d'activités techniques et de valorisation ;
- d'animation et de coordination de programmes scientifiques en partenariat ouverts sur la France et l'étranger;
- de soutien en matière de gestion de projets.

⇒ Le renforcement de la politique de modernisation de ses équipements scientifiques, en donnant la priorité à une politique de partenariat pour l'acquisition, l'utilisation et la maintenance. Les efforts porteront en particulier sur les équipements de télédétection et de mesure satellitaire, géophysiques d'analyse génomique, ainsi que sur les moyens navigants.

⇒ La mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier pour les infrastructures dont l'Institut est propriétaire ou affectataire en métropole, dans les régions et collectivités d'outre-mer et à l'étranger, avec des opérations motrices : le déménagement du siège, l'évolution des centres à l'étranger vers une intégration locale et une ouverture régionale et internationale renforcées.

⇒ La mise en œuvre du nouveau cadre budgétaire et comptable au sein de l'Institut et de la refonte du système d'information (financier et GRH) pour moderniser les instruments de pilotage de l'établissement et donner une plus grande transparence et une meilleure visibilité à la programmation et à l'emploi des moyens de l'Institut. Les actions suivantes seront conduites en priorité :

- la mise en œuvre d'un plan de déploiement du contrôle de gestion qui associera au suivi des activités scientifiques l'emploi des ressources humaines et financières correspondantes pour mettre en œuvre une réelle politique incitative dans l'attribution des moyens et pour introduire plus de flexibilité dans les programmes scientifiques ;
- la mise en place de procédures de simplification et de rationalisation des chaînes de traitement des informations comptables et financières et de contrôle hiérarchisé de la dépense.

Les indicateurs correspondants à cet objectif sont donnés en annexe.

Paris, le 28 juin 2006

Brigitte GIRARDIN
Ministre déléguée à la Coopération,
au Développement et à la Francophonie

François GOULARD
Ministre délégué
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Jean-François GIRARD
Président de l'IRD

Michel LAURENT
Directeur général de l'IRD

ANNEXE

Indicateurs du contrat d'objectifs de l'IRD 2006 - 2009

Objectif 1 : mobiliser la communauté scientifique nationale

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
1.1	Nombre de projets scientifiques avec au moins un partenaire français, coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en stock)	10				20
	- dont nombre de projets engagés dans l'année (en flux)	2				

Précisions méthodologiques :

- Ces projets sont recensés dès lors qu'ils sont formalisés par une convention, un accord ou une structure juridique dédiée dont l'IRD est mandataire, gestionnaire ou coordinateur (consortium *ad hoc*, GIS,...). Ceux auxquels sont associés un ou plusieurs organismes partenaires européens et/ou internationaux sont également comptabilisés dans les indicateurs 2.1 et/ou 2.6.
- Sont pris en compte dans l'indicateur 1.1 (en stock) les projets dont la durée d'exécution couvre au moins une partie de l'année considérée.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
1.2	Effectifs mobilisés au cours de l'année considérée par les projets scientifiques avec au moins un partenaire français, coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en ETP)	Non déterminé (ND)				
	dont effectifs : - IRD - partenaires français - autres					

Précisions méthodologiques :

- Sont pris en compte l'ensemble des personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) participant aux projets avec au moins un partenaire français, coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (dénombrés en 1.1).
- Les effectifs sont mesurés en équivalent-temps-plein annuel (ETP).

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
1.3	Nombre d'accueils de chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs titulaires d'un autre établissement de recherche ou d'enseignement supérieur français (en ETP)	129 (*)				

(*) Ce chiffre correspond aux personnels chercheurs et enseignants-chercheurs en accueil ; les ingénieurs en accueil sont en cours de recensement.

Précisions méthodologiques :

Sont pris en compte :

- les chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs titulaires d'un autre établissement de recherche ou d'enseignement supérieur français en position de détachement, de mise à disposition ou de délégation auprès de l'IRD, sous forme d'accueil plein ou d'accueil en expatriation ;
- les chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs hébergés au sein des structures de l'Institut et dont l'hébergement est formalisé par une convention entre l'IRD et leur organisme de rattachement.
- Les accueils sont mesurés en ETP annuel.

n°	Intitulé de l'indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
1.4	Part des co-publications (%) réalisées avec des partenaires français dans la production de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i> (hors publications en sciences humaines et sociales)	49,1						↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.

Objectif 2 : mobiliser la communauté scientifique européenne et internationale

2.1 - Mobiliser la communauté scientifique européenne

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.1	Nombre de projets scientifiques avec au moins un partenaire européen (UE), coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en stock)	8				
	- dont nombre de projets engagés dans l'année (en flux)	1				

Précisions méthodologiques :

- Ces projets sont recensés dès lors qu'ils sont formalisés par une convention, un accord ou une structure juridique dédiée dont l'IRD est mandataire, gestionnaire ou coordinateur (consortium *ad hoc*, GIS,...). Ceux auxquels sont associés un ou plusieurs organismes partenaires français et/ou internationaux sont également comptabilisés dans les indicateurs 1.1 et/ou 2.6.
- Sont pris en compte dans l'indicateur 2.1 (en stock) les projets dont la durée d'exécution couvre au moins une partie de l'année considérée.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.2	Effectifs mobilisés au cours de l'année considérée par les projets scientifiques avec au moins un partenaire européen, coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en ETP)	ND				
	dont effectifs : - IRD - partenaires européens - autres partenaires					

Précisions méthodologiques :

- Sont pris en compte l'ensemble des personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) participant aux projets avec au moins un partenaire européen coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (dénombrés en 2.1).
- Les effectifs sont mesurés en équivalent-temps-plein annuel (ETP).

n°	Intitulé de l'indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
2.3	Part des co-publications (%) réalisées avec des partenaires européens (UE) dans la production de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i> (hors publications en sciences humaines et sociales)	19,8						↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'OST à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.4	Nombre de personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs) originaires d'un pays européen (en et hors UE) accueillis à l'IRD (en ETP)					

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.5	Nombre d'experts IRD accrédités auprès ou sollicités régulièrement par des comités ou instances mis en place par les organismes et institutions européens	Recensement en cours				

Précisions méthodologiques :

- La notion d'accréditation et la fréquence des sollicitations sont à stabiliser sur la base d'une analyse des différents cas de figure rencontrés.

2.2 – Mobiliser la communauté scientifique internationale

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.6	Nombre de projets scientifiques avec au moins un partenaire international (hors UE), coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en stock)	13				
	- dont nombre de ces projets engagés dans l'année (en flux)	1				

Précisions méthodologiques :

- Ces projets sont recensés dès lors qu'ils sont formalisés par une convention, un accord ou une structure juridique dédiée dont l'IRD est mandataire, gestionnaire ou coordinateur (consortium *ad hoc*, GIS,...). Ceux auxquels sont associés un ou plusieurs organismes partenaires français et/ou européens sont également comptabilisés dans les indicateurs 1.1 et/ou 2.1.
- Sont pris en compte dans l'indicateur 2.6 (en stock) les projets dont la durée d'exécution couvre au moins une partie de l'année considérée.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.7	Effectifs mobilisés au cours de l'année considérée par les projets scientifiques avec au moins un partenaire international (hors UE), coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (en ETP)	ND				
	dont effectifs : - IRD - partenaires internationaux - autres partenaires					

Précisions méthodologiques :

- Sont pris en compte l'ensemble des personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) participant aux projets avec au moins un partenaire international coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet (dénombrés en 2.6).
- Les effectifs sont mesurés en équivalent-temps-plein annuel (ETP).

n°	Intitulé de l'indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
2.8	Part des co-publications (%) réalisées avec des partenaires internationaux (hors France) dans la production de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i> (hors publications en sciences humaines et sociales)	60,8						↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'OST à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
2.9	Nombre d'experts IRD accrédités auprès ou sollicités régulièrement par des comités ou instances mis en place par les organisations internationales	Recensement en cours				

Précisions méthodologiques :

- La notion d'accréditation et la fréquence des sollicitations sont à stabiliser sur la base d'une analyse des différents cas de figure rencontrés.

Indicateurs synthétiques des objectifs 1 et 2

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
2.10	Nombre de projets scientifiques avec des partenaires français, européens ou internationaux, coordonnés ou gérés par l'IRD et dépassant 1 million d'Euros (en coût complet) sur la durée du projet	17				34
2.11	Effet mobilisateur de ces projets scientifiques par rapport aux effectifs engagés par l'IRD	ND				
2.12	Effet de levier financier de ces projets scientifiques par rapport aux moyens engagés par l'IRD	4,7				

Précisions méthodologiques :

- Les deux premiers indicateurs (2.10 et 2.11) correspondent aux données consolidées (après suppression des doublons) des indicateurs relatifs au nombre de projets (1.1, 2.1 et 2.6) et aux effectifs mobilisés (1.2, 2.2 et 2.7) déclinés aux niveaux national, européen et international.
- L'effet mobilisateur est exprimé par le ratio : effectif total participant aux projets dénombrés en 2.10 / effectif de l'IRD participant aux dits projets. Sont pris en compte l'ensemble des personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) participant aux projets. Les effectifs sont mesurés en équivalent-temps-plein annuel (ETP).
- L'effet de levier financier est exprimé par le ratio : montant de l'enveloppe globale des projets dénombrés / montant de la contribution de l'IRD. Le calcul est effectué en coût complet. Il inclut les salaires, les accessoires de solde correspondant aux ETP, les budgets de fonctionnement et d'équipement et l'évaluation de la contribution en nature des partenaires notamment au Sud (véhicules, locaux,...).

Objectif 3 : développer la coopération scientifique et l'appui à la promotion des communautés scientifiques du Sud

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
3.1	Nombre de laboratoires communs et plates-formes technologiques et scientifiques mixtes mis en œuvre dans les pays en développement avec des partenaires locaux	10				15

Précisions méthodologiques :

- Entrent dans cette catégorie les structures de recherche dotées d'un projet scientifique défini conjointement avec l'IRD. L'Institut doit assurer entre 20 % et 80 % du financement total (équipement, infrastructure et fonctionnement) et /ou de personnels IRD titulaires ou non (rémunérés par l'IRD).
- Les notions de « laboratoire commun » et de « plate-forme » doivent être précisées afin d'en assurer une définition partagée par l'ensemble des structures scientifiques et administratives de l'Institut.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
3.2	Nombre de chercheurs et ingénieurs du Sud présents dans les laboratoires communs et les plates-formes technologiques et scientifiques mixtes (dénombrés en 3.1) (en ETP annuel)	ND				↗

Précisions méthodologiques :

- Les doctorants et étudiants ne sont pas pris en compte dans les effectifs.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009 Objectif
3.3	Nombre de projets régionaux au Sud	Recensement en cours				

Précisions méthodologiques

- Un projet est dit régional dès lors qu'il associe des partenaires de plusieurs pays en développement sur un projet défini conjointement.
- Sont pris en compte les projets, formalisés par une convention, dont la durée d'exécution couvre au moins une partie de l'année considérée.

n°	Intitulé de l'indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
3.4	Part des co-publications (%) avec des partenaires du Sud dans la production de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i> (hors publications en sciences humaines et sociales)	33,5						↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'OST à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.
- La liste des pays du Sud correspond à celle des pays en développement établie par le Ministère des Affaires Etrangères qui figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
3.5	Nombre annuel de thèses soutenues par des doctorants du Sud dirigées, co-dirigées ou encadrées par un personnel scientifique de l'IRD (titulaires IRD ou personnels en accueil)	40				↗

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
3.6	Personnels travaillant dans les pays du Sud financés sur crédits IRD, hors recrutements locaux (en ETP annuel)	681 (*)				
3.7	Personnels travaillant dans la France d'outre-mer financés sur crédits IRD, hors recrutements locaux (en ETP annuel)					

(*) Ce chiffre correspond au nombre total de personnels (mesuré en ETP annuel) travaillant dans la France d'outre-mer et à l'étranger financés sur crédits IRD (hors recrutements locaux). La répartition de ces ETP entre les indicateurs 3.6 et 3.7 est en cours de traitement.

Précisions méthodologiques :

- Sont pris en compte les personnels affectés en France d'outre-mer ou dans les pays du Sud ainsi que les missions de longue durée (MLD).
- La liste des pays du Sud correspond à celle des pays en développement établie par le Ministère des Affaires Etrangères qui figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

Objectif 5 : répondre aux priorités scientifiques

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
5.1	Proportion des chercheurs de l'IRD travaillant dans les domaines scientifiques prioritaires (en ETP annuel)					
	- Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement	4,7 %				
	- Changement climatique et aléas naturels	10,2 %				
	- Ressources en eau et accès à l'eau	8,9 %				
	- Migrations internationales et développement	2,2 %				
	- Maladies émergentes infectieuses	9,7 %				
	- Ecosystèmes et ressources naturelles	12,8 %				
	Total (en %)	48,6 %				Objectif à fixer

Précisions méthodologiques :

- Sont pris en compte les chercheurs titulaires de l'IRD ainsi que les chercheurs et enseignants-chercheurs en position de détachement, de mise à disposition ou de délégation auprès de l'IRD. Ces effectifs sont mesurés en ETP annuel.
- L'estimation des effectifs chercheurs travaillant dans les domaines scientifiques prioritaires a été réalisée par les départements de recherche à partir d'une analyse des travaux conduits au sein des unités (niveau infra unité).
- Mode de calcul : nombre de chercheurs travaillant dans les domaines scientifiques prioritaires / nombre total de chercheurs affectés dans les unités.

n°	Intitulé de l'indicateur								
5.2	Répartition par programmes généraux de recherche des chercheurs travaillant dans les domaines scientifiques prioritaires – année 2005 (en % ETP)								
	Domaines scientifiques prioritaires (P) en colonne	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Hors priorités	Total
	Programmes généraux de recherche (PGR) en ligne								
	PGR 1	0 %	4,8 %	0,4 %	0 %	0 %	0,5 %	3,4 %	9,2 %
	PGR 2	0 %	2,5 %	1,6 %	0 %	0,3 %	6 %	8,1 %	18,5 %
	PGR 3	0 %	2,6 %	6,8 %	0 %	0 %	2 %	5,9 %	17,3 %
	PGR 4	0,7 %	0 %	0 %	0 %	0,1 %	0,3 %	16,4 %	17,4 %
	PGR 5	0,7 %	0 %	0 %	0 %	8,9 %	0 %	5 %	14,5 %
	PGR 6	3,4 %	0,3 %	0,1 %	2,2 %	0,4 %	4,1 %	12,6 %	23,1 %
	Total	4,7 %	10,2 %	8,9 %	2,2 %	9,7 %	12,8 %	51,4 %	100 %

Précisions méthodologiques :

- Les programmes généraux de recherche correspondent aux six thèmes de l'agrégat 1 du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC).
- Toute unité de recherche (propre ou mixte) ou de service de l'IRD s'inscrit dans un seul programme général de recherche. Tout chercheur est rattaché à une unité et à une seule.

◆ *Liste des programmes généraux de recherche correspondant à l'agrégat 1 du NCBC :*

- PGR 1 : Risques naturels, climats et ressources non renouvelables : impacts pour l'environnement et les populations du Sud
- PGR 2 : Gestion durable des écosystèmes du Sud
- PGR 3 : Eaux continentales et côtières : ressources et usages au Sud
- PGR 4 : Sécurité alimentaire dans le Sud
- PGR 5 : Sécurité sanitaire, politiques de santé et accès aux soins
- PGR 6 : Développement et mondialisation : dynamiques socio-économiques, identitaires et spatiales

◆ *Liste des domaines scientifiques prioritaires :*

- P1 : Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement
- P2 : Changement climatique et aléas naturels
- P3 : Ressources en eau et accès à l'eau
- P4 : Migrations internationales et développement
- P5 : Maladies émergentes infectieuses
- P6 : Ecosystèmes et ressources naturelles

Objectif 6 : améliorer la production scientifique

n°	Intitulé de l'indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
6.1	Nombre annuel de publications de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i> (hors publications en sciences sociales et humaines)	707						↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.

n°	Intitulé de l'indicateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
6.2	Indice d'impact relatif à 2 ans par rapport au Monde de la production de l'IRD en sciences de la matière et de la vie indexées dans le <i>Web of Science</i> de <i>Thomson Scientific</i>								↗

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : *Web of Science* (WoS) de *Thomson-Scientific* – données traitées par l'OST à partir d'un repérage par l'IRD de ses publications dans la base WoS de l'OST.
- Cet indicateur exprime la part mondiale (%) de citations à deux ans de l'IRD / part mondiale (%) des publications de l'IRD.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
6.3	Nombre annuel de thèses soutenues dirigées, co-dirigées ou encadrées par un personnel scientifique de l'IRD (titulaire IRD ou en accueil)	91 (estimation)				↗

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
6.4	Proportion (%) des chercheurs détenant une habilitation à diriger des recherches (HdR)	20 %				35 %

Objectif 7 : valoriser les résultats de la recherche

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
7.1	Nombre annuel de demandes de brevets prioritaires, certificats d'obtention végétale et logiciels déposés par l'IRD	10				↗
7.2	Nombre de licences sur brevets, logiciels et savoir-faire en vigueur au 31 décembre de l'année considérée	7				↗
7.3	Nombre de licences sur brevets, logiciels et savoir-faire / nombre de brevets et de logiciels au 31 décembre de l'année considérée	0,13				
7.4	Nombre d'expertises et de consultances institutionnelles réalisées dans l'année considérée	9				↗

Précisions méthodologiques :

- Pour l'indicateur 7.4, seront au minimum dénombrées les expertises encadrées par la procédure mise en place par le Département expertise et valorisation (DEV) ainsi que les expertises collégiales. Une réflexion est en cours sur les possibilités de recenser les expertises hors procédure administrée par le DEV.

Objectif 8 : augmenter les ressources propres

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
8	Part du montant des ressources propres mises en œuvre par l'Institut par rapport au montant total du budget de l'IRD (en %)	9 %				16 %

Objectif 9 : adapter le dispositif scientifique

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009 Objectif
9	Nombre total d'unités	83				↘ (entre 20 et 30 %)
	- dont proportion (%) d'unités mixtes de recherche	33 %				

Objectif 10 : moderniser la gestion et l'administration

n°	Intitulé de l'indicateur	2006	2007	2008	2009
	Développement de la politique qualité au sein de l'IRD				
10.1	Elaboration d'une charte de la politique qualité au sein de l'Institut	Fait			
10.1.1	Nombre de projets de service mis en place (en % par rapport à la liste établie)		100%		
10.1.2	Nombre de certifications ISO 9001 de structures IRD				3

Précisions méthodologiques :

- La liste des services qui auront à élaborer un projet de service ainsi que les structures qui feront l'objet d'une certification ISO 9001 figureront dans la charte de la politique qualité.

n°	Intitulé de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009 objectif
10.2	Ratio personnels ingénieurs et techniciens/personnels chercheurs affectés dans les unités	0,6				0,7

Précisions méthodologiques

- Ce ratio sera calculé sur un périmètre large (titulaires et non titulaires), en équivalent-temps-plein annuel. Le ratio 2005 de 0,6 ne prend en compte que les personnels ingénieurs et techniciens titulaires ; les personnels IT relevant d'autres statuts et travaillant dans les unités en 2005 sont en cours de recensement.